

FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	1	2	3	4	5

Agenda

BIBLIOBUS

Place communale, **vendredis 3 et 17 février** de 15h à 18h.

CAFÉ-RENCONTRE

organisé par *Puplinge Solidaire* le **dimanche 5 février** de 10h à 12h à l'Arcade 12 (rue de Frémis 12).

SORTIE DE SKI

Dimanche 12 février sur inscription (voir p.3).

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 15 février à 20h30, salle du Conseil. Séance de réserve à confirmer.

VACANCES SCOLAIRES / HORAIRES MAIRIE

Du lundi 20 au vendredi 24 février. Horaires réduits de la Mairie durant cette semaine: de 7h30 à 12h, après-midi fermé.

MOBILITRI  Service itinérant pour

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS SPÉCIAUX

Levée sur appel pour

- ENCOMBRANTS LOURDS et/ou VOLUMINEUX

Inscrivez-vous pour obtenir votre QR Code.
www.mobilitri.ch - 079.410.03.72

Test annuel des sirènes

Le 1^{er} février après-midi, vous entendrez un son oscillant continu durant une minute. Il s'agit de **l'essai des sirènes d'alarme à la population** qui a lieu chaque premier mercredi du mois de février entre 13h30 et 15h30. La sirène de Puplinge, située à proximité du groupe scolaire, fera partie des 116 sirènes fixes testées sur le canton. Si vous n'avez pas encore l'application pour smartphone **Alertswiss**, nous vous recommandons de la télécharger gratuitement. Elle vous permet de recevoir des informations ciblées des autorités, dont le test annuel des sirènes, des messages d'alerte, voire l'alarme générale accompagnée de consignes de comportement à adopter.



Le PDCom et PDCEP approuvés par le Conseil d'État

Le **plan directeur communal** (PDCom) et le **plan directeur des chemins pour piétons** (PDCEP) avaient été adoptés par le Conseil municipal le 28.09.2022. Depuis le 11 janvier 2023, date de l'Arrêté du Conseil d'État, ces deux plans sont approuvés par les autorités cantonales. Le PDCom et le PDCEP peuvent être consultés en Mairie ou sur le site www.puplinge.ch, sous les rubriques *Aménagement & Environnement / Aménagement du territoire*. Nous vous encourageons à les consulter et à (re)voir le film de présentation du plan directeur communal qui est disponible sur la même page.

Inscription à l'Espace de vie infantine (EVE)

Les parents qui souhaitent **inscrire pour la 1^{ère} fois** leurs enfants à la crèche ou au jardin d'enfants de l'EVE pour la rentrée 2023-2024 doivent le faire d'ici au **15 mars 2023 dernier délai**. Quant au **renouvellement** de la demande d'inscription (enfant déjà sur liste d'attente), celui-ci doit se faire uniquement **entre le 1^{er} et le 15 mars 2023**. Les formulaires d'inscription se trouvent sur le site www.eve-puplinge.ch et sont à renvoyer dûment complétés par e-mail (info@eve-puplinge.ch) ou par courrier (EVE Graines de Patenailles - rue de Graman 58 - 1241 Puplinge).

Les médailles pour chiens 2023 sont disponibles en Mairie

Chaque chien âgé de plus de 6 mois enregistré sur le canton de Genève doit être porteur de la marque de contrôle 2023 et ce dès le 1^{er} avril 2023. Les frais administratifs à régler sur place pour la médaille s'élèvent à CHF 10.-.

Chéquier culture 2023

Composé de 6 chèques de CHF 10.-, il permet aux personnes ayant un revenu modeste d'accéder à l'offre culturelle du canton. Le *Chéquier Culture* est proposé **gratuitement** aux personnes qui ont plus de 21 ans et moins de 65 ans, ne sont pas étudiantes, bénéficient du subsidie groupe 1, 2, 3, ou 100% du Service de l'assurance-maladie et qui résident officiellement à Puplinge. Il suffit de présenter en Mairie son attestation de subsidie et sa pièce d'identité.

Mairie de Puplinge: Lundi à vendredi, **7h30-12h et 14h-17h** (*horaires vacances scolaires, lundi à vendredi de 7h30-12h*).

Édition **puplinfos** - Mairie de Puplinge - rue de Graman 70 - 1241 Puplinge - 022 860 84 40 - info@puplinge.ch.

Ce numéro et les précédents peuvent être consultés sur www.puplinge.ch, rubriques: Communication / Journal puplinfos.

Compagnie des sapeurs-pompiers 301

Depuis la fin de l'année 2022, plusieurs changements sont intervenus au sein de la compagnie du feu. Le Capitaine **Laurent Rellstab** a pris sa retraite après plus de 35 années de service, dont 14 ans à la tête de la compagnie. C'est le nouveau Capitaine **Jérôme Ducimetière** (voir également «La parole à...» ci-dessous) qui a été nommé pour lui succéder. La passation de commandement s'est déroulée le 10 décembre 2022 en présence de Gilles Marti, Maire de Puplinge (à gauche sur la photo) et de Serge Broquard, Maire de Presinge (à droite sur la photo). Durant cette



cérémonie, Laurent Rellstab a été vivement remercié pour son engagement au service des deux communes. D'autres pompiers volontaires ont pris leur retraite, il s'agit de : **Marc Aeby**, Premier Lieutenant, **Serge Gonin**, Sergent-Major, **Michel Renard**, Appointé et **Christophe Bongard**, Sapeur. Les autorités tiennent à remercier chaleureusement ces hommes qui ont œuvré durant de nombreuses années pour protéger la population et lui venir en aide.

La parole à... Jérôme Ducimetière

Je suis né à la clinique des Grangettes et j'ai toujours vécu à Puplinge. J'y ai suivi mes classes primaires, puis c'est le Cycle du Foron et le Collège Claparède. J'ai terminé mes études en 2006 par un Master en Sciences Informatiques de l'Université de Genève. Cela m'a permis d'acquérir les bases d'apprentissage du monde professionnel et travailler dans une société de services informatiques en tant que développeur.

Néanmoins, l'entreprise familiale, Bracelets PROTEXO SA, acquise par mon grand-père en 1953, a toujours été un objectif. Accompagnant mes parents, j'arpentais les ateliers dès mon plus jeune âge, baigné dans les odeurs de cuir. J'en garde des souvenirs inestimables. J'ai rejoint l'équipe en 2009 pour reprendre la direction commerciale. Je suis en charge du développement de la manufacture qui emploie 15 personnes et réalise des bracelets de montres « 100% Manufacturés à Genève ». Aimant l'organisation, c'est aussi naturellement que je travaille au développement d'outils informatiques nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise.

De nature active, j'ai toujours voulu m'investir et faire partie de plusieurs associations. Néanmoins, j'ai décidé de me consacrer exclusivement à la compagnie des sapeurs-pompiers. Suivant plusieurs membres de ma famille qui en étaient membres, j'ai intégré la compagnie de Puplinge, la 43, en 1998, à 20 ans. J'ai suivi l'école de base, puis pratiquement toutes les formations (récupération d'insectes, porteur d'appareil respiratoire, tronçonneuse, radio, antichute, conducteur de véhicules du feu). C'est en 2014 que je suis devenu sous-officier, puis chef d'intervention en 2015 et officier en 2018, dans la désormais compagnie 301. Pour terminer, j'ai réussi l'école de commandant, accédant au grade de capitaine, et repris le commandement le 10 décembre 2022, succédant à mon père, plusieurs années après son départ.

La compagnie est désormais un groupement intercommunal, couvrant les communes de Presinge et Puplinge. Ma compagnie a un effectif de 37 membres, dont 5 à l'état-major, épaulé de 9 sous-officiers. Nos missions sont très variées, principalement lors d'intempéries et plus rarement lors de sinistres avec incendie. Afin de garantir nos capacités opérationnelles, nous avons des exercices réguliers, selon les spécialisations.

J'ai toujours porté un attachement particulier aux activités «hors pompiers», lors de manifestations par exemple, où l'humain et l'amitié sont au centre, car c'est, à mon sens, aussi la mission d'une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires.

Si comme moi, tu veux t'investir, suivre des formations diverses et variées, venir en aide à la population et faire partie d'un groupe de camarades, alors rejoins-nous !

Jérôme Ducimetière - Commandant de la compagnie 301
Contact : info@cp301.ch - 078.641.65.15





CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance est agendée au **mercredi 15.02.2023** à 20h30. Il s'agit d'une séance de réserve (à confirmer).

puplinfos 02 2023

Sortie de ski pour les habitant-e-s de la commune - 12 février 2023

La commune de Puplinge a le plaisir de proposer **un transport en car GRATUIT** aux habitant-e-s de la commune jusqu'à la station **Les Gets**, située en Haute-Savoie (France). Elle donne accès au domaine skiable **Les Gets-Morzine** et à celui des **Portes du Soleil**. Cette offre est réservée aux personnes officiellement domiciliées à Puplinge dès 4 ans révolus.

Seul le transport en car aller/retour est organisé et pris en charge financièrement.

Les activités sur place sont libres et sous l'entière responsabilité des participant-e-s. Un flyer a été distribué à ce sujet et est disponible sur la page d'accueil du site de la commune www.puplinge.ch. Attention, le nombre de places est limité. L'inscription est à faire

jusqu'au vendredi 3 février 2023. Une caution de CHF 20.- est demandée pour chaque personne inscrite, à verser en espèces lors de l'inscription. Celle-ci sera rendue aux participant-e-s (voir conditions mentionnées sur le flyer).



JOBS D'ÉTÉ à la commune - inscriptions ouvertes

Les jeunes de 16 à 25 ans, officiellement domicilié-e-s à Puplinge, peuvent postuler dès à présent. Les candidat-e-s qui seront choisi-e-s seront assigné-e-s soit à l'école pour des travaux de nettoyage (poussière, sols, WC, etc.), soit à la voirie (travail en extérieur). Les postulations sont ouvertes aux personnes **de 16 à 20 ans** n'ayant pas encore décroché un job d'été à la commune et **de 18 à 25 ans** possédant un permis de conduire catégorie B (même si elles ont déjà obtenu un job à la commune). Les candidat-e-s doivent postuler d'ici au 15.03.2023 en envoyant par e-mail (info@puplinge.ch), à l'attention de Patricia Bennici, leur **CV** ainsi qu'une **lettre de motivation** en indiquant toutes leurs disponibilités par période de 2 semaines consécutives, leurs coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse, N° mobile et fixe, e-mail + mention si permis de conduire). Une réponse sera donnée courant avril.

PETITS JOBS JEUNES réguliers les dimanches

La Mairie cherche également des jeunes, dès 16 ans, officiellement domicilié-e-s à Puplinge, pour l'entretien et le nettoyage des 7 points de collecte communaux existants (Brolliets, Cornière-1 village, Cornière-2 hameau, Courtil, Frémis, Graman, Grésy) **les dimanches de 13h à 16h**. Les déplacements entre les points de collecte se font à vélo, prêté par la commune, mais uniquement durant les heures de service. Selon le nombre de jeunes engagé-e-s, la fréquence pourrait être : chaque dimanche, 1 dimanche sur 2, sur 3 ou sur 4. Les personnes intéressées par ce job sont priées de contacter rapidement la Mairie par e-mail à info@puplinge.ch en indiquant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, adresse, N° de tél. mobile + fixe, e-mail) et disponibilités.

Programme proposé par le Club des Aînés

- **Jeudis 02.02, 09.02, 16.02 et 23.02 de 14h à 17h - Accueil libre** pour les membres souhaitant jouer, discuter, prendre une boisson, se balader, etc.
- **Mardi 07.02.23 à 9h - Balade** «De Jussy à Puplinge par Sionnet et Choulex» - rdv à 9h05 arrêt tpg *Puplinge-Frémis*, ligne 32, départ bus à 9h11. Inscription obligatoire : Jean-Marie Court, 079.583.14.05 - j.court@aines-puplinge.ch.
- **Jeudi 09.02.23 dès 9h - Petit déjeuner** - rdv Frémis 12. Inscription jusqu'au 06.02.23 avant 12h : Claire-Lise Bonzon, 076.490.98.41 - c.bonzon@aines-puplinge.ch.
- **Mardi 14.02.23 à 9h - Dictée** - rdv Frémis 12. Inscription : Simone Regamey, regamey.simone@vtx.ch / Alex Cornu, alex.cornu@bluewin.ch - 026.660.12.82.
- **Vendredi 17.02.23 à 10h - Petite balade pour un café** - rdv Frémis 12. Information : Gérard Aubry, 079.379.24.13 - g.aubry@aines-puplinge.ch.
- **Vendredi 24.02.23 à 12h - Déjeuner au restaurant Le Tilleul** (rte de La-Repentance 86, 1252 Meinier). Inscription avant le 15 du mois : Gérard Aubry, 079.379.24.13 - g.aubry@aines-puplinge.ch.



**Club des Aînés
de Puplinge**

CLUB DES AÎNÉS DE PUPLINGE

Arcade 12 - Local des associations
Rue de Frémis 12 - 1241 Puplinge

Président

M. Jean-Marie Court
079.583.14.05

Informations sur l'aide sociale - convention avec Thônex

En cas de changement de situation personnelle ou de difficulté sociale, les habitant-e-s de Puplinge, peuvent bénéficier de l'accompagnement mis en place par le **service de la cohésion sociale (SCS) de Thônex**. Une assistante sociale est présente (sans rendez-vous) les jeudis de 9h à 12h et de 13h à 16h pour un premier contact dans l'arcade située dans le quartier de Belle-Terre, au Cour de l'Émine 6 - 1226 Thônex. Contact : 022.869.39.70 / social@thonex.ch.

Depuis le 1^{er} juin 2022, le **SCS** collabore avec diverses communes, dont celle de Puplinge, dans le but de proposer une large palette d'actions et de prestations visant à améliorer les conditions de vie des communier-ère-s. Pour ce faire, le **SCS** agit en subsidiarité aux aides cantonales existantes et mène des actions sociales ciblées telles que :

- **Permanence téléphonique** : si vous avez des questions ou besoin d'une orientation, l'assistante sociale est à votre disposition lors de la permanence téléphonique (022.869.39.70), le mercredi de 9h à 11h et le vendredi de 14h à 16h.
- **Suivi social** : si vous avez besoin d'une écoute, d'un conseil ou d'une orientation, pour effectuer une demande de fonds, apprendre à gérer un budget ou d'un accompagnement social, le **SCS** est à disposition sur rendez-vous*.
- **Demande d'aide financière ponctuelle** : si vous n'êtes pas suivi-e par une institution cantonale (ex. Hospice général), le **SCS** peut, après analyse, vous octroyer une aide financière ponctuelle. Un entretien individuel avec une assistante sociale est nécessaire afin que vous puissiez exposer votre situation*.
- **Permanence désendettement** : une permanence mensuelle sur rendez-vous* a lieu le deuxième mercredi du mois. Elle s'adresse à tout communier-ère souhaitant s'informer ou effectuer une procédure de désendettement.
- **Permanence impôt** : en collaboration avec une fiduciaire sociale, cette permanence est ouverte sur inscription du 1^{er} février au 31 mars 2023 aux personnes qui ne peuvent pas remplir leur déclaration fiscale elles-mêmes et qui répondent à différents critères, dont : être domicilié-e officiellement à Puplinge et avoir des revenus modestes / ne pas être imposé-e à la source / ne pas avoir de statut d'indépendant-e / ne pas dépendre financièrement de l'Hospice général / ne pas posséder de bien immobilier en Suisse ou à l'étranger / ne pas avoir de compte bancaire à l'étranger. Retrouvez l'ensemble des critères et le questionnaire à remplir sur www.puplinge.ch, sous **ACTUALITÉS**. La permanence impôt est ouverte du 01.02.23 au 31.03.23, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h à l'avenue Tronchet 13A - 1226 Thônex. Le tarif préférentiel pour la déclaration d'impôt est à régler sur place, lors de l'inscription et n'est pas remboursable. Selon votre situation familiale, vous payerez entre CHF 40.- et CHF 70.-, soit le 50% du tarif annoncé. La commune de Puplinge subventionne les 50% restants.

***CONTACT** avec le **service de la cohésion sociale (SCS) de Thônex** : [022.869.39.70](tel:022.869.39.70) / social@thonex.ch.

Aide spécifique aux jeunes pour remplir leur déclaration d'impôt

Lorsqu'on doit remplir soi-même sa première déclaration d'impôt, un coup de pouce est souvent le bienvenu. La commune de Puplinge proposera le **lundi 6 mars 2023** une permanence impôt gratuite pour les jeunes de 18 à 25 ans résidant à Puplinge. Elle aura lieu à l'Arcade 12 - local des associations, entre 18h et 20h sans rendez-vous ni inscription. Un flyer sera adressé courant février et indiquera les éléments à apporter.

Déneigement dans la commune

En cas de chute de neige, le **service voirie de Puplinge** déblaye les routes, chemins et places qui se trouvent sur le domaine communal. **La voirie cantonale** s'occupe des routes de Jussy, des Brolliets, de Presinge et d'une partie de la rue de Graman (des pompiers jusqu'à la Mairie).



En ce qui concerne les trottoirs, ils doivent être déneigés par les propriétaires, locataires et concierges le plus rapidement possible. Nous attirons l'attention de ces personnes sur leur responsabilité en cas d'accident du fait du non déneigement des trottoirs. En l'absence de trottoir, le déblaiement doit se faire le long du terrain. Lorsqu'il neige, veuillez noter que **le salage est réduit** sur la route de Cornière (entre la douane et l'immeuble 29-31, route de Cornière) et le chemin de la Brenaz. Quant au chemin du Chamoliet, il n'est **ni déneigé, ni salé**. Ces mesures ont été décidées afin de respecter l'environnement. Des panneaux installés sur cette route et ces chemins mettent en garde les usagers.

